

## Annonce légale

DATE DE PARUTION 09-05-2025

RÉFÉRENCE L257J01946

DÉPARTEMENT DE PARUTION 35

CATÉGORIE APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

SUPPORT 7Jours.fr



Lien de publication

<https://www.7jours.fr/annonces-legales/l257j01946/>

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE RENNES

10 rue de la Sauvaie - 35000 RENNES

Tél : 02 99 86 19 86

Site internet : [www.paysderennes.fr](http://www.paysderennes.fr)

### PREMIER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE RENNES

### MODIFICATION N°3

Par arrêté n°201/2025 en date du 28 février 2025, le Président du Syndicat mixte du Pays de Rennes a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative à la modification n°3 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes.

Objet de l'enquête publique : La modification n°3 porte sur une adaptation du Document d'Aménagement Commercial (DAC) afin de réinterroger la répartition des droits à construire des surfaces commerciales et ajuster les périmètres et les vocations (développement / modernisation / mutation) de certaines Zones d'Aménagement Commercial (ZACom). Elle concerne 5 ZACom et a pour objet :

-

de faciliter la transformation urbaine de certaines grandes zones commerciales (ZACom de Cleunay et Nord Rocade) ;

-

d'accompagner le développement et la modernisation de la ZACom Route du Meuble / Route de Saint-Malo, prévus dans le cadre de la modification n°2 du SCoT ;

-

d'ajuster le périmètre de la ZACom Saint Médard à Saint Aubin d'Aubigné ;

-

de prendre acte de la non-mobilisation de l'ensemble des potentiels de développement sur la ZACom Rive Ouest à Pacé.

L'enquête publique se déroule du lundi 26 mai 2025 à 9h au jeudi 26 juin 2025 à 17h inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le Tribunal administratif de Rennes a désigné en qualité de Commissaire enquêteur Monsieur Michel FROMONT.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique sont accessibles au public :

-

En version numérique : sur le site internet du Pays de Rennes <https://www.paysderennes.fr> ;

-

En version papier : dans les 12 lieux d'enquête indiqués ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture au public : Lieux de consultation du dossier d'enquête Adresse Horaires habituels d'ouverture

Syndicat Mixte du Pays de Rennes (siège de l'enquête)

Syndicat Mixte du Pays de Rennes

10 rue de la Sauvaie

2ème étage

35000 Rennes

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Rennes Métropole

Hôtel de Rennes Métropole

4 Avenue Henri Fréville

35000 Rennes

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Communauté de communes

Val d'Ille-Aubigné

Val d'Ille-Aubigné

Accueil

1 La Métairie

35520 Montreuil-le-Gast

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Mercredi de 9h00 à 12h30

Communauté de communes Liffré-Cormier-Communauté

Liffré-Cormier Communauté

8 le Carfour

35340 La Bouëxière

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Communauté de communes Pays de Châteaugiron Communauté

Pays de Châteaugiron Communauté

16 rue de Rennes

35410 Châteaugiron

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Commune de Pacé

Mairie

11 Avenue Brizeux 35740 Pacé

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Les 2ème samedis du mois : de 9h00 à 12h00

Fermé le 2ème vendredi du mois l'après midi

Commune de Rennes

Mairie

Place de la Mairie

35000 Rennes

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Commune de

Saint-Grégoire

Mairie

Accueil

Rue Chateaubriand

35760 Saint-Grégoire

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Samedi de 9h00 à 12h30 (service Accueil unique)

Commune de

La Chapelle-des-Fougeretz

Mairie

Accueil

2 Rue de la Mairie

35520 La Chapelle-des-Fougeretz

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de

08h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00

Mardi de 08h30 à 18h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Commune de

Melesse

Mairie

Accueil

20, rue de Rennes

35522 Melesse

Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mardi de 15h30 à 19h30

Jeudi de 8h30 à 13h00

Samedi de 9h00 à 12h00 (semaine impaire)

Commune de

La Mézière

Mairie

Accueil

1, rue de Macéria

35520 La Mézière

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h 00 à 18h00

Mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

Jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Commune de Saint-Aubin d'Aubigné

Mairie

4 place de la Mairie

35250 Saint Aubin d'Aubigné

Lundi, mercredi et jeudi : 8h45 à 12h00 et 15h00 à 17h30

Mardi et Vendredi 8h45 à 12h00

Samedi 9h00 à 12h00

Monsieur le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations portant sur le projet de modification n°3 du SCoT, lors des 6 permanences organisées dans les lieux et aux jours et horaires mentionnés ci-dessous : Dates Heures Lieux de permanence

Lundi 26 mai 2025

9h à 12h

Mairie de Saint-Aubin d'Aubigné

4 place de la Mairie

35250 Saint Aubin d'Aubigné

Samedi 7 juin 2025

9h à 12h

Mairie de la Mézière

1, rue de Macéria

35 520 La Mézière

Mercredi 11 juin 2025

14h à 17h

Rennes Métropole

Hôtel de Rennes Métropole

4 Avenue Henri Fréville

35 000 Rennes

Mercredi 18 juin 2025

9h30 à 12h30

Mairie de Saint-Grégoire

Accueil

Rue Chateaubriand

35 760 Saint-Grégoire

Lundi 23 juin 2025

14h à 17h

Mairie de Pacé

11 Avenue Brizeux 35740 Pacé

Jeudi 26 juin 2025

14h à 17h

Val d'Ille-Aubigné

Accueil

1 La Métairie

35 520 Montreuil-le-Gast

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les registres prévus à cet effet, dans les 12 lieux d'enquête indiqués et sur le registre dématérialisé mis en place.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

-

sur les registres papier déposés dans les 12 lieux d'enquête précisés ci-dessus ;

-

oralement ou par écrit au Commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra, telles que précisées ci-dessus ;

-

par courrier adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, Modification n°3 du SCoT, Syndicat Mixte du Pays de Rennes, 10 rue de la Sauvaie, 35 000 Rennes ;

-

par voie dématérialisée grâce au registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif3-scot-pays-de-rennes>

-

par courriel à l'adresse suivante : [modif3-scot-pays-de-rennes@mail.registre-numerique.fr](mailto:modif3-scot-pays-de-rennes@mail.registre-numerique.fr)

-

Les observations du public, adressées par courrier, par courriel ou déposées sur les registres d'enquête seront mises en ligne sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/modif3-scot-pays-de-rennes>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues au livre I du code des relations entre le public et l'administration, créé par ordonnance du 23 octobre 2015, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Syndicat mixte dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : Syndicat mixte du Pays de Rennes, 10 rue de la Sauvaie, 35 000 Rennes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant un an, à compter de sa réception, au siège du Syndicat mixte du Pays de Rennes, à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ainsi que dans les 12 lieux d'enquête.

Ces pièces seront en outre publiées sur le site internet du Syndicat mixte du Pays de Rennes : <https://www.paysderennes.fr> et tenues à la disposition du public pendant 1 an.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation de la modification n°3 du SCoT du Pays de Rennes par délibération du Comité syndical.

Des informations concernant ce dossier peuvent être demandées aux services du Pays de Rennes :

•

par courrier au siège de l'enquête publique Syndicat mixte du Pays de Rennes, 10 rue de la Sauvaie, 35 000 Rennes ;

•

par courriel à l'adresse suivante [contact@paysderennes.fr](mailto:contact@paysderennes.fr)